

**COMPOSITION DE JURY DE VAE  
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,  
**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session du vendredi 1<sup>er</sup> Décembre 2023**, concernant le diplôme suivant :

LICENCE PROFESSIONNELLE

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Métiers de l'industrie : Gestion de la production industrielle

Parcours : Logistique et amélioration industrielle

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
  - Monsieur BOISSIERE Julien, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
  - Monsieur KOLETSU Iro, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
  - Monsieur BONNEFOUS Pascal, Professeur Agrégé, université Savoie Mont Blanc.
  
- en leur qualité de personne ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétente pour apprécier la nature des acquis :
  - Monsieur PALOTTA Christophe, professionnel industriel, groupe Fournier.
  -

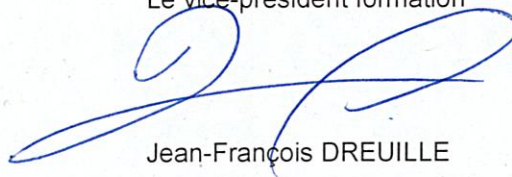
**Article 2 :** Est désigné en qualité de président du jury :

- Monsieur, BOISSIERE Julien, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences.

**Article 3 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 19 octobre 2023

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE